4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE EN kWh CUMAC/m²		
Zone climatique	H1	130
	H2	110
	H3	70

×

SURFACE chauffée (m²)
S

×

SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif
Bureaux	1,1
Enseignement	0,8
Commerces	1,1
Hôtellerie-restauration	1,4
Santé	0,9
Autres secteurs	0,8

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-08-GT**

Programmateur d'intermittence sur une chaudière existante pour un chauffage central à combustible dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination :

Mise en place d'un programmateur d'intermittence à heures fixes sur une chaudière existante pour un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE EN kWh CUMAC/m²		
Zone climatique	H1	110
	H2	90
	H3	60

×

SURFACE chauffée (m²)
S

×

SECTEUR d'activité	FACTEUR correctif
Bureaux	1,3
Enseignement	0,7
Commerces	1,1
Hôtellerie-restauration	1,4
Santé	1,1
Autres secteurs	0,7